

Madame la présidente Fortin et madame la commissaire Paul,

à travers quelques commentaires épars, la présente se veut avant tout un texte d'opinion présenté au BAPE dans le cadre du projet de réfection par Hydro-Québec du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard à Montréal (plutôt qu'un mémoire à proprement parlé).

j'aime Hydro!

Hydro-Québec, notre fierté nationale à tous, une relation presque idyllique nous unit à l'entreprise.

j'aime Hydro!

Puissant symbole de l'affranchissement du peuple québécois, de la prise de contrôle de sa destinée tant identitaire qu'économique.

j'aime Hydro!

Une présence vitale et rassurante lors des rigoureux et longs de l'hiver québécois.

j'aime Hydro!

Qui a fait connaître le Québec partout sur la planète par son expertise reconnue mondialement en matière de production hydroélectrique, de construction de barrages et de centrales.

j'aime Hydro!

Précurseur et grand innovateur qui a longtemps su mettre brillamment à profit le génie québécois pour le plus grand bénéfice du bien commun, de **notre** bien commun.

j'aime Hydro? Dans le cadre du projet de réfection par Hydro-Québec du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard à Montréal, un peu moins.

En fait, de moins en moins, et ce, dans le même esprit que celui de la comédienne Christine Beaulieu dans la pièce de théâtre documentaire *J'aime Hydro*. Tout comme elle, je demande qu'est devenue la relation entre Hydro-Québec et les Québécois? Sommes-nous toujours maîtres chez nous? En quoi cette transformation nous éloigne de plus en plus de l'esprit fondateur derrière ce grandiose projet de société que fut la création d'Hydro-Québec?

Ce projet de réfection, tel qu'élaboré et présenté, me semble, pour l'essentiel, strictement appuyé sur des considérations financières. On nous parle ici de durée de vie économique, paradigme associé au modèle capitaliste de l'entreprise privée. Ça me semble pour le moins paradoxal de la part d'une société d'état dont les fondements se sont davantage inspirés du modèle socialiste.

Ici, la durée de vie de l'ouvrage se retrouve pratiquement réduite à la durée de la période de 'son' amortissement comptable plutôt que définie sur des assises de pérennité de l'ouvrage et d'intégration harmonieuse au milieu. Une projection à courte vue à mille lieues d'une perspective de développement durable.

La prodigieuse équipe d'experts de toutes provenances ayant oeuvré à ce projet s'est retrouvé ainsi contrainte à 'manoeuvrer' dans ce cadre aussi restrictif étouffant, par le fait même, toute forme de liberté créatrice et innovatrice favorables à une pensée 'à côté de la boîte' qui aurait pu en émerger.

Il nous faut dorénavant porter une attention différente au 'bâti', apprendre à faire les choses autrement, revoir les vieux paradigmes datant d'une époque définitivement révolue dans un contexte de changements voire de crise climatique. Il y a consensus en la matière chez les experts.

Ici, on semble plutôt *pelleter par en avant*, encore une autre fois, bien malheureusement, au détriment de la protection et de la valorisation du bien commun. Il s'agit d'une préoccupation parmi plusieurs autres tout aussi valables pour laquelle ce projet ne peut être accepté dans sa forme actuelle.

Simple citoyenne engagée dans sa communauté, je n'ai pas à ma disposition les ressources ni ne possède les compétences qui me permettraient de débattre intelligemment et de formuler une contre-expertise objective et étayée afin de mettre en lumière, dans un long mémoire, les lacunes flagrantes de ce projet et comment celui-ci pourrait être bonifié. D'autres, possédant l'expertise et dont c'est le travail, viendront, je l'espère, jeter toute la lumière à cet effet. C'est l'un des motifs pour lequel je ne m'attarderai pas davantage. Toutefois, j'aimerais conclure avec ce dernier point.

Dans le cadre de l'analyse des impacts environnementaux de ce projet, il a souvent été question de l'empiètement sur le milieu hydrique et de ses conséquences réelles ou potentielles sur la faune aquatique, considération bien évidemment importante et largement justifiée.

Toutefois, **l'empiètement sur le milieu humain** - milieu de vie que je chéris et partage avec tous mes concitoyens présents ici ce soir, - ne peut, par ailleurs, être relégué à un rang inférieur. L'enrochement massif déjà en place depuis la phase 1 des travaux et le 'copier-coller' prévu à la phase 2 empiètent largement sur le milieu humain avec toutes les conséquences évoquées depuis le début des présentes audiences.

À mes yeux, le coeur de tout le débat réside autour cette proximité à l'eau perdue (ou qui sera perdue) à tout jamais pour l'humain en place.

Je vous remercie de la tribune que vous m'avez offerte.

Lynne Jaworski

2 juillet 2026